

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
« PAYS DE ROUFFACH, VIGNOBLES ET CHATEAUX »  
SEANCE DU 27 mars 2019  
MJC - 68570 OSENBACH**

COMMUNES	NOMS – PRENOMS DELEGUES	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Procuration
<b>EGUISHEIM</b>	<b>CENTLIVRE Claude</b>	X			
	ALAFACI Martine		X		C.CENTLIVRE
	MERCIER André	X			
	EICHHOLTZER Bernard	X			
<b>GUEBERSCHWIHR</b>	<b>HUSSER Roland</b>	X			
	GROSS Rémy	X			
<b>GUNDOLSHEIM</b>	<b>VIOLETTE Didier</b>	X			
	DALLER Jean-Pierre		X		D. VIOLETTE
<b>HATTSTATT</b>	<b>DI STEFANO Pascal</b>	X			
	FURSTENBERGER Marie-José	X			
<b>HUSseren LES CHATEAUX</b>	<b>LEIBER Édouard</b>			X	
	RIETHMULLER Hubert			X	
<b>OBERMORSCHWIHR</b>	<b>LEIBER Serge</b>		X		
	Suppléante TRABER Madeleine	X			
<b>OSENBACH</b>	<b>MICHAUD Christian</b>	X			
	GOLLENTZ David	X			
<b>PFAFFENHEIM</b>	<b>LICHTENBERGER Aimé</b>	X			
	ELBLING Annick		X		J. WALTER
	WALTER Jérémy	X			
<b>ROUFFACH</b>	<b>TOUCAS Jean-Pierre</b>	X			
	BOLLI Nadine	X			
	SCHMITT Gilbert	X			
	BARBAGELATA Françoise	X			
	BANNWARTH-PROBST Christophe	X			
	FINANTZ Élise	X			
	LUTHRINGER Jean-Pierre	X			
	GUEBEL Sandra	X			
	OTT Hubert		X		C.BANNWARTH
ZIMMERMANN Laurence		X		S. GUEBEL	
<b>VOEGLINSHOFFEN</b>	<b>MAMPRIN Cécile</b>	X			
	FREUDENREICH Jean-Pierre	X			
<b>WESTHALTEN</b>	<b>SCHATZ Gérard</b>	X			
	KEPFER Béatrice		X		G. SCHATZ

Assistent également :  
Pascal MUNCH DGS  
Hélène GUILLON, Agent de développement

Le Président souhaite la bienvenue et salue :

- Les membres du Conseil communautaire,
- Le DGS,
- L'agent de développement
- La presse.

Il cède la parole à Christian MICHAUD, Maire d'Osenbach qui accueille le Conseil communautaire dans sa commune. Celui-ci souhaite à tous la bienvenue à Osenbach, commune la plus élevée en altitude du territoire. Actuellement, la vie du village est marquée par des travaux de réaménagement importants qui sont engagés sur l'Église et ses abords. A l'issue de la séance, la Commune invite les personnes présentes à partager un moment de convivialité.

Le Président annonce les excuses :

- Martine ALAFACI qui a donné procuration à Claude CENTLIVRE
- Annick ELBLING qui a donné procuration à Jérémy WALTER
- Béatrice KEPFER qui a donné procuration à Gérard SCHATZ
- Jean-Pierre DALLER qui a donné procuration à Didier VIOLETTE
- Hubert OTT qui a donné procuration à Christophe BANNWARTH
- Laurence ZIMERMANN qui a donné procuration à Sandra GUEBEL
- Bernard VASSELON, Comptable public

Les points divers porteront sur :

- A. Opposition au transfert compétence eau-assainissement
- B. Circuits balisés
- C. La Grande Lune 2019
- D. Journée des ASSMATT
- E. Permanence Espace info énergie
- F. Permanence de la Médecine du Travail

Puis le Président annonce l'ordre du jour.

## ORDRE DU JOUR

- 1) Installation d'un nouveau Conseiller communautaire
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 6 février 2019.
- 4) Informations légales
- 5) Compte-rendu de la Commission Finances
- 6) Compte-rendu de la commission « travaux, études des programmations, aménagement de l'espace, logement et cadre de vie » du 27 mars 2019
- 7) Coloration de façades : attribution de subventions
- 8) Compte administratif 2018
- 9) Examen du compte de gestion 2018
- 10) Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2018
- 11) Bilan des opérations foncières 2018
- 12) Fixation des taux de fiscalité directe locale 2019
- 13) Fixation des taux de TEOM 2019
- 14) Attribution de subventions, participations et fonds de concours
- 15) Examen du Budget primitif principal 2019
- 16) Examen du Budget annexe ZAE 2019
- 17) Tarifs de la redevance spéciale pour la collecte des déchets des non-ménages.
- 18) Convention Musicalta 2019
- 19) Classement touristique des communes
- 20) ADIRA : convention de partenariat
- 21) Divers et communications

<b>Point n° 1. : Installation d'un nouveau Conseiller communautaire</b>
---

Le Président accueille Jean-Pierre FREUDENREICH, nouveau délégué de la Commune de Voegtlinshoffen.

Cette désignation fait suite à la démission de Fabrice KRIEGER du Conseil municipal de la commune pour raisons professionnelles.

**Le Président déclare Jean-Pierre FREUDENREICH installé, et au nom du Conseil communautaire, il le félicite et lui souhaite la bienvenue. Il remercie également Fabrice KRIEGER pour son travail au sein de la Communauté de communes.**

Fabrice KRIEGER ayant été élu Vice-Président chargé de la culture et de la communication, son siège devient vacant. Le Bureau propose de ne pas désigner de remplaçant pour la fin du mandat, le Président reprenant les attributions qui avaient été confiées à Fabrice KRIEGER.

En ce qui concerne toutes les commissions, Cécile MAMPRIN a été désignée comme titulaire par le Conseil municipal de Voegtlinshoffen lors de sa séance du 18 mars 2019, Jean-Pierre FREUDENREICH devenant de fait son suppléant.

Les déléguées supplémentaires désignées sont :

- Commission enfance-jeunesse : Véronique STRUB
- Commission culture : Léa STOLL.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'organisation des Vice-Présidences et la composition des commissions telles que détaillées ci-dessus.**

<p style="text-align: center;"><b>Point n° 2. : Désignation du secrétaire de séance</b></p>
---

Le Président rappelle aux élus que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 5211-11 que les règles relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.

L'article L 2541-6 du même Code, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire. Ceci s'applique donc au conseil communautaire.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, et conformément aux pratiques antérieures, il est proposé au Conseil communautaire de désigner le Directeur général des services, Pascal MUNCH.

**Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.**

**Point n° 3.**  
**Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 6 février 2019**

Le Président rappelle que le procès-verbal de la séance du 6 février 2019 a été transmis à tous les membres le 13 février 2019.

Aucune observation n'a été transmise.

**Le Conseil communautaire approuve ce procès-verbal à l'unanimité.**

**Point n° 4. : Actes accomplis par le Président dans le cadre de ses délégations permanentes**

Le Président rappelle les actes qu'il a accompli dans le cadre de ses délégations :

**A. Attribution définitive des marchés pour l'accueil de loisirs jeunes :**

Après consultation en MAPA et négociation, les marchés relatifs à la construction de l'accueil de loisirs jeunes ont été signés et notifiés aux différentes entreprises en décembre et janvier dernier pour un total de 1 213 817,29 € HT, selon détail ci-dessous.

Gros oeuvre - installation de chantier	Henninger 68250 Rouffach	182 200,00 €
Charpente bois / ossature bois / bardage	Bois Et Techniques 68360 Soultz	314 952,76 €
Échafaudages	Echapro 68200 Mulhouse	6 711,69 €
Étanchéité	Galopin 68200 Mulhouse	84 473,18 €
Menuiserie extérieure aluminium	Laugel Et Renouard A St DIE	116 900,00 €
Cloisons / doublage / plafonds	DS Cloison 68180 Horbourg Wihr	24 416,84 €
Faux-plafonds démontables	Stepec 68310 Wittelsheim	10 578,34 €
Chauffage / ventilation / sanitaire	Jaenicke 68500 Guebwiller	137 368,70 €
Électricité : courants forts et faibles	Suhr 68250 Rouffach	91 775,24 €
Menuiserie intérieure bois / agencement	P. Brey 68490 Réguisheim	56 836,60 €
Chape	Alsa Chapes 68270 Wittenheim	12 500,00 €
Carrelage de sol/faïence murale	Multisols 68000 Colmar	22 950,68 €
Revêtement de sol souple	Alsasol 68280 Bollwiller	11 500,00 €
Peinture extérieure et intérieure	Sp Dp 68970 Guemar	10 644,00 €
Voirie - réseaux divers	TPV 68250 Rouffach	95 123,57 €
Espaces verts	Gardenland 68500 Guebwiller	13 624,19 €
Portail / clôtures	Serrurerie Bernard 68380 Metzeral	18 515,50 €
Nettoyage de mise en service	NHP 68000 Colmar	2 746,00 €

Deux lots ont été déclarés sont suite : le lot cloisons mobiles et le lot brise-soleil, car après concertation avec la maîtrise d'oeuvre, le projet ne nécessite pas ces équipements.

Des sous-traitants ont été acceptés pour les lots suivants :

- Alsace Charpente pour le lot Charpente bois / ossature bois / bardage
- St Gobain pour le lot Menuiserie extérieure aluminium

## **B. Avenants marchés déchèterie**

Les avenants suivants ont été nécessaires à plusieurs marchés de travaux pour la déchèterie, afin d'améliorer la qualité du service :

Lot 1 : terrassement / voiries ; Giamberini ; modifications entrées/sorties PL/VL ; 6 230 € HT.

Lot 3 : génie civil extérieur / serrurerie ; Giamberini ; rehausse quai gravats ; 1 370 € HT.

## **C. Signature des conventions d'objectifs avec les structures associatives :**

Par délibération du 5 décembre 2018, le Conseil communautaire avait donné délégation au Président pour signer les conventions d'objectifs des structures suivantes :

- ALP de Pfaffenheim géré par l'AAEMES
- ALP d'Osenbach géré par la MJC d'Osenbach
- ALP d'Eguisheim géré par les « P'tits Loups »
- ALP d'Husseren Les Châteaux par les « P'tits Ceps »
- Micro-crèche de Westhalten par l'ASAME.
- L'Office de tourisme intercommunal.

Ces conventions ont été signées au cours des dernières semaines.

## **D. Contrat de maintenance des portes automatiques de la Médiathèque et OTSI**

Un nouveau contrat a été signé le 30 septembre 2018 pour la période du 01/01/19 au 31/12/2021 avec la société PORTALP pour un montant annuel de 702.00 € TTC, par porte automatique.

Les membres du Bureau et de la Commission finances ont pris acte de ces informations légales.

**Le Conseil communautaire prend acte de ces informations légales sans observation.**



**Point n° 5. :**  
**Compte-rendu de la Commission Finances du 13 mars 2019**

Roland HUSSER, Vice-Président expose que la Commission a pris connaissance de l'avancée des travaux pour l'Accueil de loisirs-jeunes :

Les fondations sont en cours de finition avec pose des réservations pour les réseaux et l'ossature bois.

Parallèlement, les études de superstructures sont terminées et la fabrication de l'ossature bois en atelier va pouvoir commencer, pour une pose en mai.

Le choix du mobilier et des équipements intérieurs est en cours en prenant en compte les contraintes budgétaires.

Les autres points examinés par la Commission figurent à l'ordre du jour de la présente séance.

**Le Conseil communautaire prend acte sans observation de ce compte-rendu.**

**Point n° 6. : Compte-rendu de la commission « travaux, études des programmations, aménagement de l'espace, logement et cadre de vie » du 27 mars 2019**

Roland HUSSER, Vice-Président, expose que la commission « travaux, études des programmations, aménagement de l'espace, logement et cadre de vie », réunie ce même jour à 17h45, a procédé à l'examen préalable d'un dossier de demande de subvention au titre de l'aide à la coloration de façades détaillé ci-après.

Elle a émis l'avis suivant :

<b>Nom (commune)</b>	<b>rdv coloriste</b>	<b>avis Mairie (date avis)</b>	<b>avis Comm (date avis)</b>	<b>dossier complet</b>	<b>subv prév</b>
Serge et Christiane BOESCH (Gundolsheim)	Oui (04/03/19)	Oui (04/03/19)	Oui (27/03/19)	Oui	1000 €

**Le Conseil communautaire prend acte de ce rapport sans observation.**

**Point n° 7. :**  
**Coloration de façades : attribution de subventions**

Le Vice-Président Roland HUSSER informe les délégués que la commission « travaux, études des programmations, aménagement de l'espace, logement et cadre de vie », réunie ce même jour à 17h45, a procédé à l'examen de 1 dossier de demande de subvention au titre de l'aide à la coloration de façades détaillé ci-après.

Elle a émis l'avis suivant :

<b>Nom (commune)</b>	<b>rdv coloriste</b>	<b>avis Mairie (date avis)</b>	<b>avis Comm (date avis)</b>	<b>dossier complet</b>	<b>subv prév</b>
Michel CRISNAIRE (Rouffach)	Oui (10/04/18)	Oui (12/11/18)	Oui (06/12/18)	Oui	900 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **approuve l'attribution de la subvention ci-dessus énoncée;**
- **charge le Président, ou son représentant, de procéder au versement de la subvention mentionnée dans le tableau ci-dessus;**
- **autorise le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant au versement de cette aide.**

<b>Point n° 8. : Compte administratif 2018</b>
--

Sur proposition du Président, le Conseil est invité à désigner le 1<sup>er</sup> Vice-Président Claude CENTLIVRE pour présider le vote du Compte Administratif. Le Président quitte la séance.

Claude CENTLIVRE cède la parole à Roland HUSSER, Vice-Président. A l'appui d'un document de travail qui a été adressé avec l'ordre du jour, celui-ci présente le Compte Administratif 2018 dont les principaux résultats, validés par le Bureau et la Commission des Finances, s'établissent comme suit :

**Section d'investissement :**

Dépenses : 1 629 484,10 €

Recettes : 1 305 775,08 €

Résultat de l'exercice 2018 : Solde d'exécution négatif de - 182 141,77 €

Résultat cumulé de clôture : Solde d'exécution négatif de -323 709,02 € (avec le résultat négatif 2017 de 141 567,25)

Ces chiffres s'expliquent notamment par les versements de subventions non encore intervenus pour la déchèterie à hauteur de 189 675 €.

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 4 603 350,98 €

Recettes : 4 598 862,67 € (+ 1 232 736,10 € d'excédent antérieur = 5 831 598,78 € cumulés)

Résultat de l'exercice 2018 : Déficit d'un montant de 4 488,30 €

Résultat cumulé de clôture : Excédent d'un montant de 1 228 247,80 €

**Résultat global : 904 538,78 € (1 228 247,80 – 323 709,02 €)**

Le Bureau et la Commission finances ont donné un avis favorable.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve par 28 voix pour, dont six procurations, et une abstention (Madeleine TRABER) le Compte administratif 2018.**

Le Président revient en séance et remercie le Conseil communautaire pour sa confiance. Il adresse également ses remerciements au personnel intercommunal, notamment à Nadine ROLLAND qui est seule pour assurer le fonctionnement du service des Finances, ainsi qu'à Roland HUSSER et Gilbert SCHMITT pour leur expertise.

<b>Point n° 9. : Examen du compte de gestion 2018</b>
---

Le Président expose que la balance générale des comptes 2018 a été transmise par le Comptable public.

Les montants concordent avec ceux du Compte Administratif 2018, ainsi que ceux des résultats d'exécution.

Le compte de gestion de la CC PAROVIC peut être validé au regard des informations ci-dessus.

Le Bureau et la Commission Finances ont donné un avis favorable unanime à l'approbation du Compte de gestion 2018.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018.**

A l'issue du vote, le Président remercie, dans un 1<sup>er</sup> temps, Mme BLAISON, et toute l'équipe de la Trésorerie de Rouffach pour le sérieux de leur travail, leur disponibilité et les relations de confiance établies avec la Communauté de communes tout au long de l'année 2018, puis M. VASSELON et son équipe de Colmar Municipale qui ont pris le relais depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier avec l'efficacité et les conseils que l'on sait.

**Point n° 10. :  
Affectation du résultat de l'exercice 2018**

Roland HUSSER, Vice-Président, expose que le compte administratif de l'exercice 2018 présente les résultats suivants qui ont été joints à l'ordre du jour :

En €		Résultat cumulé 2017	Viremt à la SF	Résultat de l'exercice 2018	Résultat cumulé 2018	Restes à réaliser 2018	Solde des restes à réaliser	A prendre en compte pour l'affectation du résultat
INV.	D	- 141 567,25		-182 141,77	-323 709,02	200 000,00	0,00	-323 709,02
	R					200 000,00		
FON	D		0,00	- 4 488,30				
	R	1 232 736,10			1 228 247,80			1 228 247,80

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, celle-ci après prise en compte intégrale des restes à réaliser serait de 323 709,02 €. Par conséquent, il est nécessaire de prévoir un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	1 228 247,80 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	-323 709,02 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	904 538,78 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	323 709,02
Déficit à reporter (ligne 002)	

Le Bureau et la Commission finances ont donné un avis favorable unanime aux affectations du résultat ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve par 29 voix pour, dont six procurations, et une abstention (Madeleine TRABER) les affectations des résultats détaillés ci-dessus.**

**Point n° 11. : Bilan des opérations foncières 2018**

Le Président rappelle que selon les dispositions de l'article 11 de la Loi 95-127 du 8 février 1995 et de la circulaire interministérielle du 12 février 1996, la collectivité doit présenter le bilan des opérations foncières réalisées en 2018.

**a. Cession**

Nom de l'acquéreur	Numéro parcelle	Surface (ares)	Valeur d'acquisition	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus -value
SCI NOVATION	Section 66 n° 168/31	90,55	46 184,12 €	46 184,12 €	172 045,00 €	125 860,88 €
	TOTAUX	90,55	46 184,12 €	46 184,12 €	172 045,00 €	125 860,88 €

**b. Acquisition**

Néant

Le Bureau et la Commission finances ont pris acte sans observation de ces informations.

**Le Conseil communautaire prend acte de ces informations sans observation.**

**Point n° 12. : Fixation des taux de fiscalité locale 2019**

Roland HUSSER, Vice-Président, rappelle que conformément aux orientations budgétaires, et après avis favorable du Bureau et de la Commission finances, il est proposé de fixer les taux de fiscalité locale de 2019 comme suit :

<b>TAUX</b>	<b>Taux proposés</b>	<b>Taux moyens CC à taxes additionnelles</b>	<b>Bases 2019 prévisionnelles</b>	<b>Produits 2019 estimés</b>
Taxe d'habitation	4,35 %	5,69 %	18 131 000	788 699
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,75 %	5,46 %	15 499 000	271 233
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	8,91 %	13,66 %	1 703 000	151 737
Cotisation foncière des entreprises additionnelle	1,55 %	6,31 %	3 664 108	56 794
Cotisation foncière des entreprises de zone	20,25 %	23,89 %	654 148	132 465
<b>TOTAL PRODUITS</b>				<b>1 400 927 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve par 29 voix pour, dont six procurations, et une voix contre (Madeleine TRABER) les taux de fiscalité locale 2019 détaillés ci-dessus.**



<p style="text-align: center;"><b>Point n° 13. : Fixation du taux de la TEOM 2019</b></p>
---

Roland HUSSER, Vice-Président, rappelle que la loi de finances pour 2019 a introduit de nouvelles dispositions pour la TEOM. Son taux doit permettre le financement prévisionnel du service des déchets, mais pas au-delà.

Les dépenses prévisionnelles de ce service pour 2019 sont de 1 773 749 €.

Comme tenu des résultats maîtrisés de janvier et février 2019, un taux de TEOM de 9,8 % permettrait d'assurer l'équilibre financier. Le BP est établi sur cette configuration.

Le Bureau et la Commission finances ont donné un avis favorable.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 29 voix pour, dont six procurations, et une voix contre (Madeleine TRABER) fixe le taux 2019 de TEOM à 9,8 %.**

**Point n° 14. : Attribution de subventions, participations et fonds de concours**

Roland HUSSER, Vice-Président rappelle que les membres du Conseil communautaire ont pu prendre connaissance des subventions, participations et fonds de concours, dont la liste a été jointe à l'ordre du jour, et dont l'inscription sera proposée au BP 2019. Le total est de 1 554 166,63 €.

Les membres du Bureau et de la Commission Finances ont donné un avis favorable aux engagements détaillés au tableau ci-joint.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'inscrire au BP 2019 les subventions, participations et fonds de concours dont la liste est annexée.**

<b>Participation aux organismes extérieurs</b>		
<b>Articles</b>	<b>BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>Montant 2019</b>
65548	Participation au SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon	26 241,10 €
65548	Participation au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Rhin Vignoble Grand-Ballon	25 412,47 €
65548	Participation au Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar, Rouffach et Environs (somme récupérée auprès des communes)	250 000,00 €
65548	Participation à l'établissement Public d'Aménagement et de gestion des eaux (EPAGE)	19 460,00 €
65548	Participation 2018 OKTAVE GPC	1 600,00 €
65548	Participation à la section RAM du SIVOM de Wintzenheim	1 120,00 €
<b>Total</b>		<b>323 833,57 €</b>
<b>Subventions</b>		
<b>Articles</b>	<b>BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>Montant 2019</b>
657341	Subvention pour pâturage écologique la commune de Westhalten	400,00 €
657341	Subvention pour pâturage écologique à la commune de Rouffach	600,00 €
657341	Subvention à la commune de Westhalten pour le fonctionnement du périscolaire	8 000,00 €
657341	Subvention pour Festival de la bande dessinée « Comme une image » à la commune d'Eguisheim	500,00 €
65738	Subvention au centre hospitalier pour le fonctionnement de la crèche halte-garderie les Cigogneaux (selon les termes de la convention CH / CC PAROVIC)	238 819,84 €
6574	Subvention à l'Abbaye de Marbach pour saison culturelle d'été	500,00 €
6574	Cotisations au Groupement d'Action Sociale (GAS)	560,00 €
6574	Subvention à l'Amicale du Personnel de la Ville de Rouffach	600,00 €
6574	Contribution à l'association mission locale Haut-Rhin Nord	3 800,00 €
6574	Subvention à l'association les Mangeurs de Lune	6 000,00 €

6574	Subvention aux Sociétés de Musique à hauteur de 7,62 €/heure de répétition pour le fonctionnement des Ensembles de Jeunes Bénéficiaires : - Société de Musique Sainte-Cécile de Gueberschwihr - Music Band de Pfaffenheim - Union Musicale de Rouffach	960,00 €
6574	Subvention de fonctionnement à l'association École de Musique du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	39 000,00 €
6574	Subvention de fonctionnement à l'Association ARCANGELO (Académie MUSICALTA)	16 000,00 €
6574	Subvention au CCA Athlétisme Rouffach pour le Trail du Petit Ballon et Circuits des Grands Crus	1 000,00 €
6574	Subvention à la MJC des 3 Châteaux pour course Rabseppi	150,00 €
6574	Subvention à l'Association Accueil de l'enfant en milieu extra-scolaire de Pfaffenheim pour le fonctionnement du périscolaire	78 957,50 €
6574	Subvention à la Fédération des Foyers Clubs pour le fonctionnement du périscolaire de Rouffach / Gundolsheim	244 931,04 €
6574	Subvention à l'Association les P'tits Loups pour le fonctionnement du périscolaire d'Eguisheim	67 500,00 €
6574	Subvention pour le fonctionnement du périscolaire d'Osenbach	39 500,00 €
6574	Subvention à l'APA pour accueil de jour	12 000,00 €
6574	Subvention à l'Association les P'tits Ceps pour le fonctionnement du périscolaire d'Husseren les Châteaux	41 825,00 €
6574	Subvention de fonctionnement à l'ASAME pour micro-crèche de Westhalten	77 254,68 €
6574	Participation à la plate-forme d'initiative locale (PFIL)	2 200,00 €
6574	Subvention à l'ADERE pour projets intercommunaux	6 000,00 €
6574	Subvention à l'association des commerçants d'Eguisheim pour l'animation musicale et la Navette de Noël (pm)	(6 000,00) €
6574	Subvention de fonctionnement au Pôle de destination touristique	9 450,00 €
6574	soutien aux projets LEADER pour les entreprises ou associations	2 000,00 €
6574	Subventions non affectées pour les projets associatifs (y compris abri randonneurs Club Vosgien Rouffach)	5 000,00 €
6574	Subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme Intercommunal	229 900,00 €
6745	Aide à la formation BAFA et BAFD dans le cadre des activités pour la jeunesse (76 € par bénéficiaire)	380,00 €
6745	soutien aux projets LEADER pour les particuliers	500,00 €

6745	Subvention aux particuliers pour coloration de façades A répartir au courant de l'exercice (5 €/m <sup>2</sup> pour maison à partir de 100 ans)	9 000,00 €
<b>Total</b>		<b>1 143 288,06 €</b>
<b>Fonds de concours</b>		
<b>Articles</b>	<b>BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>Montant 2019</b>
2041412	Fonds de concours à la commune d'Eguisheim pour Équipements touristiques	32 000,00 €
2041412	Fonds de concours à la Commune de Gueberschwihr pour entrée de village	10 000,00 €
2041412	Fonds de concours à la commune d'Eguisheim pour extension périscolaire	1 180,00 €
2041412	Fonds de concours à la commune de Voegtlinshoffen pour sentier pédagogique Bumatt	4 800,00 €
2041412	Fonds de concours à la commune de Rouffach pour sentier pédagogique Rives de la Lauch	4 800,00 €
2041412	Fonds de concours aux communes membres pour fibre optique	34 265,00 €
<b>Total</b>		<b>87 045,00 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS ET FONDS DE CONCOURS</b>		<b>1 554 166,63 €</b>

<b>Point n° 15. : Examen du budget primitif principal 2019</b>
--

**Le Président expose :**

**Depuis sa création en 1994, la Communauté de communes s'est fixée pour objectif essentiel d'apporter à ses habitants des services de proximité de qualité et efficaces.**

Parmi ces services, la **gestion des déchets** vient de suite à l'esprit, vu l'importance du budget qui y est consacré, avec 1 773 749 € prévisionnels pour 2019. Pionnier en matière de tri, notre territoire se distingue par ses bonnes performances au niveau des différentes filières de collecte et de traitement, sans qu'il ait été nécessaire de passer à des modes de financement incitatifs. La majorité des habitants jouent le jeu et on ne peut que les féliciter et les en remercier. La **mutualisation de la gestion des déchets** par l'intercommunalité s'est avérée une évidence dès l'origine de notre structure, et est depuis 2015, devenue une compétence obligatoire pour toutes les communautés. Nous avons pris simplement 20 ans d'avance.

Autre compétence obligatoire, c'est bien sûr le **développement économique** avec deux volets majeurs ;

- le **tourisme**, 2° secteur économique du territoire, qui représente 363 hébergeurs avec plus de 4 300 lits et génère plus de 1000 emplois directs ou induits. Ce sont chaque année près de 300 000 € qui y sont consacrés avec, principalement, le fonctionnement de l'Office de tourisme intercommunal. Le Président remercie pour la qualité de leur travail les élus et les personnels de l'Office de tourisme intercommunal. Il a constaté lors de l'Assemblée générale qui vient de se tenir que les adhérents en étaient unanimement très satisfaits.
- les **zones d'activités économiques** qui vont permettre à de nouvelles entreprises de s'implanter et aux entreprises locales de se développer. En 2019, 790 000 € en travaux et études seront consacrés à l'extension de la ZAE de Rouffach Est. Des recettes supplémentaires pourront ainsi être générées pour préparer l'avenir. Avec les aides et le produit de la vente des terrains, les dépenses seront plus que couvertes.

Mais, tel que cela avait été indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, nous voulons continuer à répondre à des attentes qui nous paraissent essentielles, et ce d'autant plus dans la période que nous traversons, et ce d'autant plus en milieu rural ; cela concerne l'**enfance-jeunesse et la culture** :

- **Pour l'enfance-jeunesse**, 1 076 000 € seront affectés au fonctionnement de nos structures (7 périscolaires, un multi-accueil, une micro-crèche, le relais d'assistants-maternels et le service d'animation-jeunesse). S'y ajoute la construction de l'accueil de loisirs-jeunes avec, comme vu précédemment, 1 215 000 € HT de travaux.

C'est ainsi plus de 600 places d'accueil que nous proposons aux familles. **Peu d'intercommunalités ont un tel engagement, de la toute petite enfance jusqu'à la fin de l'adolescence.** Nous contribuons à former les adultes de demain.

- concernant la **culture**, l'équipement phare est le pôle culturel avec la **médiathèque** intercommunale (3 300 usagers) complété par toutes les **animations culturelles** proposées gratuitement tout au long de l'année (2700 participants) pour un coût global de l'ordre de 300 000 €.

La Communauté de communes contribue également à la préservation des **archives** municipales en finançant l'intervention des archivistes du CDG 68 pour l'ensemble des communes, et à hauteur de près de 5000 € en 2019.

Plus significativement, le soutien aux communes passe par le versement de **fonds de concours** :

- 10% de la pose de la **fibres optique** pour un total de 236 880 € sur 3 ans, dont 36 265 € en 2019
- un total de 50 780 € en 2019 pour les différents autres **projets communaux** retenus.

Les objectifs fixés ont un coût, c'est certain ; nous devons en mesurer la nécessité dans le cadre d'une gestion rigoureuse. **Car c'est la vitalité de nos communes qui est en jeu à travers le triptyque périscolaire/école/ attractivité du village.**

Les prévisions budgétaires 2019 remettent bien entendu en évidence l'impact de la baisse des **dotations** et du **FPIC**. Le cumul depuis 2013 devrait se chiffrer à environ 2 100 000 € en fin d'année 2019. Ce n'est pas neutre, la Communauté de communes est pénalisée, mais elle y fait face.

Pour la section d'investissement, les principales dépenses concerneront l'espace jeunes sur le budget principal et l'extension de la ZAE intercommunale de Rouffach Est en budget annexe.

Le Président ajoute que tout cela représente beaucoup de travail pour le personnel. Ce n'est pas facile et de plus en plus compliqué. Dans le cadre d'une gestion « au plus près », tout est fait pour ne pas recruter. Mais actuellement, les services sont « sur la crête ». Il faut y réfléchir pour prendre en compte le facteur humain.

**Roland HUSSER**, Vice-Président présente le projet de budget principal à l'aide d'un tableau de présentation par articles qui a été joint à l'ordre du jour.

Celui-ci s'équilibre comme suit :

2 845 734,02 en investissement et 5 822 783,78 € en fonctionnement.

Le Bureau et la Commission ont donné un avis favorable au projet de budget principal.

**Après en avoir délibéré le Conseil communautaire, par 29 voix pour, dont six procurations, et une voix contre (Madeleine TRABER), approuve le budget principal 2019.**

<b>Point n° 16. : Examen du Budget annexe ZAE 2019</b>
--

Roland HUSSER, Vice-Président, rappelle que 2019 voit la mise en place d'un budget annexe, de même type que celui d'un lotissement communal, pour la durée de l'opération d'extension de la ZAE Rouffach Est.

Ce budget résulte de l'obligation d'identifier les résultats de l'opération de lotissement. L'excédent peut être transféré au budget principal. A l'inverse, un complément de recette peut être apporté par le budget principal.

Il s'agit d'une activité soumise à la TVA par voie fiscale.

Un prêt-relais sera éventuellement inscrit au budget principal et les fonds reversés en budget annexe.

Le permis d'aménager est en cours d'instruction et le dossier loi sur l'eau est en finalisation, ainsi que le DCE. Un découpage provisoire en 16 lots de 20 à 38 ares a été proposé, modulables en fonction des besoins, pour une surface totale de 4,91 hectares.

Plusieurs porteurs de projets ont déjà été reçus. Les travaux pourraient démarrer mi-juin pour se terminer en octobre.

Une demande de subvention avait été déposée dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie 2014-2019. Le projet sera soumis, dès le démarrage des travaux, au Département sur la base d'un montant subventionnable de 420 000 € HT et d'un taux de 15 %, soit 63 000 €.

La Commission Permanente se prononcera définitivement dès réception d'un document attestant du démarrage des travaux.

Un dossier DETR a été déposé et a été examiné en Commission départementale le 8 mars dernier. Une aide de 222 540 € a été accordée, soit 30% du montant éligible.

Le budget annexe ZAE s'équilibre à 1 055 300,00 € en investissement et 1 867 710,00 € en fonctionnement, comme détaillé à la présentation par articles jointe à l'ordre du jour.

Le Bureau et la Commission finances ont donné un avis favorable unanime au projet de budget annexe.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget annexe ZAE Rouffach Est 2019.**



**Point n° 17. : Tarifs de la redevance spéciale  
pour la collecte des déchets des non-ménages**

Roland HUSSER, Vice-Président, rappelle que la Redevance Spéciale des déchets assimilés des non ménages (obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993), ou RS, avait été mise en place sur le territoire de la CC PAROVIC pour financer de manière équitable vis-à-vis des ménages la prise en charge des déchets par la collectivité.

Cette redevance s'applique uniquement aux non ménages (professionnels, artisans, commerçants, ...) et vient en complément de la TEOM.

La RS est calculée en fonction du volume des déchets produits déclaré par le non ménage sur une année et des coûts au litre de chaque type de déchet (OMR, recyclables, biodéchets). Le dernier ajustement des coûts au litre datant de 2013, il est désormais nécessaire de les réévaluer selon les prix des marchés, actualisés chaque année, liés aux prestations de collecte et de traitement des déchets (indices prix du gasoil, main d'oeuvre...).

Pour prendre en compte les variations tarifaires constatés, les ajustements suivants seraient nécessaires :

- Ordures ménagères résiduelles: 0,112 €/ litre => 0.135 €/litre
- Biodéchets : 0,083 €/ litre => 0,087 €/litre
- Recyclables : 0,083 €/ litre => 0,087 €/litre

Le Bureau et la Commission Finances ont donné un avis favorable unanime aux ajustements tarifaires détaillés ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les tarifs de la Redevance spéciale précisés ci-dessus, entrant en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

<b>Point n° 18. : Convention Musicalta 2019</b>
---

Le Président expose que le projet de convention Musicalta 2019 est rédigé dans les mêmes termes que les années précédentes. La convention, mutatis mutandis, a pour objet de préciser les modalités de la participation de la CC PAROVIC au soutien de l'organisation de l'Académie Musicalta qui se déroule sur 20 jours en juillet et août (du 22 juillet au 10 août pour l'édition 2019).

A l'instar de 2018, l'association a sollicité une aide financière de 16 000 € qui vient d'être inscrite au BP 2019.

Les membres du Bureau et de la Commission finances ont donné un avis favorable unanime au renouvellement de cette convention.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve les termes de la convention et autorise le Président, ou son représentant, à la signer.**

<b>Point n° 19. : Classement touristique des communes</b>
---

Claude CENTLIVRE, Vice-Président, expose que le Code du tourisme fixe les conditions pour qu'un EPCI puisse demander la dénomination de commune touristique pour l'une, plusieurs ou l'ensemble des communes membres. L'EPCI peut se substituer aux communes membres pour solliciter la dénomination de commune touristique s'il répond aux deux conditions cumulatives suivantes :

- Être doté d'un office de tourisme intercommunal classé ;
- Détenir la compétence d'instituer la taxe de séjour communautaire.

L'office de tourisme intercommunal « Pays d'Eguisheim et de Rouffach » a été classé en catégorie III par l'arrêté préfectoral n°2019-023 du 23 janvier 2019.

La CC PAROVIC répond aux conditions lui permettant de solliciter la dénomination de commune touristique pour certaines communes ou pour l'ensemble de son territoire. Pour cela, chaque commune doit :

- Organiser, en périodes touristiques, des animations culturelles, artistiques, gastronomiques ou sportives pérennes (reconductibles d'une année sur l'autre)
- Disposer d'une capacité d'hébergements variés proportionnellement à sa population résidente.

Pour ce dernier critère, l'ensemble des hébergements du territoire de la Communauté de communes sera pris en compte pour déterminer le pourcentage de capacité d'hébergement d'une population non permanente.

La demande est exprimée par délibération, puis adressée au préfet. Sa décision se traduit par un arrêté préfectoral pris pour une durée de 5 ans.

Le label n'a pas d'influence sur l'ouverture des commerces le dimanche.

Le Bureau a donné un avis favorable unanime sur cette démarche.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à solliciter la dénomination de groupement de communes touristiques pour le territoire constitué des communes ci-après désignées : Eguisheim, Gueborschwihr, Gundolsheim, Hattstatt, Husseren-les-Châteaux, Obermorschwihr, Osenbach, Pfaffenheim, Rouffach, Voegtlinshoffen, Westhalten.**

<b>Point n° 20. : Signature d'une convention de partenariat avec l'ADIRA</b>
--

Aimé LICHTENBERGER, Vice-Président, expose que la convention de partenariat établie en 2016 entre la Communauté de communes PAROVIC et l'ancien CAHR (Comité d'Action Économique du Haut-Rhin), fusionné depuis avec l'ADIRA, arrive à échéance cette année. Il est donc proposé de renouveler cette convention, à nouveau pour une durée de 3 ans.

Les prestations, assurées à titre gratuit au profit des Communautés de communes et de leurs regroupements (Syndicats de SCOT, Pays, PETR...) à l'échelle de l'Alsace, portent sur l'accompagnement et l'expertise à l'occasion des projets d'aménagement et de développement économique du territoire.

Les membres du Bureau ont validé à l'unanimité le projet de convention qui a été joint à l'ordre du jour.

Le Vice-Président signale que le PETR a également mis en place un site pour répertorier les disponibilités foncières pour les implantations d'entreprise.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à signer la convention ci-dessus avec l'ADIRA.**

<b>Point n° 21. : Divers et communication</b>
---

Le Président expose :

**A. Opposition au transfert compétence eau-assainissement**

Les Conseil municipaux ont commencé à voter leur opposition au transfert de compétence. Husseren-les-Châteaux, Osenbach, Westhalten, Eguisheim et Gueberschwihr ont déjà transmis leur délibération d'opposition.

**B. Circuits balisés**

Il est rappelé que chaque commune avait désigné une personne pour reconnaître les circuits balisés « L'Âme du Vignoble ». Un courriel a été adressé à chacun pour lui demander si des remises en état du balisage sont nécessaires afin que les éléments à remplacer puissent être commandés et mis en place avant la belle saison.

**C. La Grande Lune 2019**

La date retenue est le dimanche 16 juin.

**D. Journée des ASSMATT**

La journée départementale des ASSMAT aura lieu au Lycée agricole de Rouffach le samedi 30 mars de 8h30 à 16h00. La Communauté de communes soutient cette manifestation à hauteur de 1 000 €.

**E. Permanence Espace info énergie**

Le PETR va mettre en place des permanences délocalisées de l'EIE à Ensisheim et Rouffach les mercredis après-midi.

Cette proposition, rapprochant le service des habitants, devrait être mise en place dans une salle de permanence à la Maison des Services.

**F. Permanence de la Médecine du Travail**

Les locaux de la Médecine du Travail à Guebwiller ont été endommagés suite à un incendie en 2017. Durant des travaux du 31 mars 2019 au 31 janvier 2020, des locaux provisoires sont nécessaires. Les anciens bureaux du pôle gériatrique, à la Maison des services et inoccupés depuis 2017, seront donc loués à cette fin. Le loyer sera fixé dans les mêmes conditions que les autres locaux loués dans le bâtiment (Médecine du travail, Centre médico-social...) soit 235 € par mois, 180 € environ de charges, électricité et téléphonie en sus.

**Les membres prennent connaissance de ces informations sans observation.**

Personne ne demandant plus la parole, le Président remercie les membres du Conseil pour la qualité des débats. La prochaine séance devrait avoir lieu le 12 juin 2019 à Hattstatt.

Puis, il cède la parole au Maire d'Osenbach pour le mot de la fin. Christian MICHAUD invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié et les remercie pour l'ambiance sereine de la réunion.